



Communiqué des organisations CGT de la Fonction publique  
(UGFF – PTT – Santé – Services Publics)

**APRES LE 30,  
POURSUIVRE DANS L'UNITE  
pour contraindre  
Le Ministre à revenir à la table  
des négociations**

**L**e Ministre doit revenir à la table de négociations avec des nouvelles propositions ! C'est ce qu'ont massivement exigé les personnels de la Fonction publique lors de la journée d'action du 30 janvier ;

- ✦ Des taux de grévistes élevés dans de nombreux secteurs, services, établissements, collectivités ;
- ✦ Quelque 280 000 manifestants recensés à travers le pays ;
- ✦ L'appel unitaire des organisations syndicales a rencontré un très large écho.

L'exigence du maintien et de la progression du pouvoir d'achat pour l'année 2000, comme préalable à la discussion a constitué le socle de la mobilisation.

La CGT a travaillé sans relâche pour construire l'unité sur des objectifs clairs (maintien et progression du pouvoir d'achat) constituant des points d'appui pour des avancées revendicatives. Nous nous félicitons d'avoir pu ainsi donner de la force au mouvement, de la force aux revendications, une force au service des personnels.

Et, parce que c'est la voie de l'efficacité, c'est cette démarche que nous entendons poursuivre.

**Le Ministre doit entendre  
et sortir de l'immobilisme**

*Le silence ministériel d'aujourd'hui, traduit l'embarras face à l'importance de l'action. Cela ne répond pas à l'attentes des personnels.*

à savoir des mesures concrètes en termes de maintien et de progression du pouvoir d'achat, de reconnaissance des qualifications, de meilleurs déroulements de carrières, d'intégration des primes dans le traitement... C'est en fait **toujours le blocage** de la part du gouvernement.

Cet immobilisme est sévèrement jugé. Si le dialogue social a un sens, alors le gouvernement, le ministre doivent entendre les demandes unanimes des syndicats, ce qui s'est exprimé le 30 janvier dernier, et rouvrir immédiatement des négociations.

**Pour gagner, poursuivons et amplifions ensemble la pression revendicative**

La CGT a pris l'initiative pour que se tienne rapidement une nouvelle rencontre unitaire au niveau national. Elle y fera des propositions pour la poursuite de l'action.

Elle s'est également adressée au Ministre pour exiger la réouverture des négociations.

Sans attendre, **dans les localités, les départements, dans les professions, il convient de prendre appui sur la dynamique créée pour proposer partout, à tous les niveaux, des rencontres unitaires, décider ensemble d'initiatives** sous toutes les formes les mieux

**Les salaires au cœur d'un processus qui porte des revendications convergentes**

Dans le même temps, d'autres revendications s'expriment. Le devenir des retraites, l'emploi, la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, les missions, le service public...

**Nous entendons prendre en compte toutes ces expressions revendicatives, et les intégrer dans la construction du processus en cours.** C'est le cas notamment sur les enjeux solidaires

*Face à l'attitude gouvernementale, l'action est indispensable pour faire bouger les choses.*

adaptées, en direction des préfets, des directions d'administrations, d'établissements, des employeurs locaux...

C'est à cela que la CGT appelle tous ses syndiqués, toutes ses organisations, pour construire le rapport de force nécessaire.

D'ores et déjà, des décisions ont été prises dans des départements, à la Santé (action unitaire sur les qualifications le 6 février) aux PTT (initiatives / salaires le 20 février), dans les services publics territoriaux, (journée d'actions sur l'emploi le 7 février) ...

*La question salariale est au cœur du mouvement qui se développe*

public / privé en matière de retraites : après le 25, les personnels de la Fonction publique sont appelés à prendre leur place dans les initiatives du 9 février.

Ce sera également le cas sur toutes les autres questions, les autres revendications, qui se heurtent au même obstacle. **Les choix opérés en matière de finances publiques.**

**LA CGT REVENDIQUE :**

- ① Le point à 35 F, avec une mesure d'augmentation immédiate de 10 %.
- ② La refonte de la grille, avec la reconnaissance des qualifications et un traitement minimum de 9.000 F brut.
- ③ L'intégration des primes, avec une première mesure portant sur 8 % du traitement.

Montreuil, le 6 février 2001

**Une rencontre des organisations syndicales ayant appelé à la grève aura lieu le 15 février.** D'ici cette date, la FERC appelle ses directions syndicales locales, départementales et régionales à contacter les différents syndicats de l'Education de la Recherche et de la Culture afin d'échanger pour la poursuite de la lutte.

L'action du 30 fut massive, mais nous devons continuer la lutte pour gagner. C'est le sens de toute action syndicale.

Montreuil, le 7 février 2001

FERC CGT – Case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX  
TEL. 01 48 18 82 44 - FAX 01 49 88 07 43 e-mail : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) web : [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)